



Elémentaire Guest

Conseil d'école du 16/03/23

Participants :

- Mme Ferrier directrice
- Equipe enseignante : 10 enseignants
- Mairie : Mme Fommarty et Mme Marquis
- APELGC : 7 personnes
- FCPE : 3 personnes

1) Fonctionnement du PIAL (enseignement spécialisé)

Il s'occupe des élèves ayant besoin d'aide particulier d'une manière ponctuelle ou non.

4 cas sont possibles :

- Porteur d'une maladie : PAI (projet d'accueil individualisé), besoins médicaux (prise de médicaments) ou pour un régime alimentaire particulier
 - Demande faite par la famille (médecin généraliste ou spécialiste)
 - Validation par le médecin scolaire
 - Validation par l'infirmière scolaire, la mairie, l'école (directrice et les enseignants)
- Difficultés scolaires : PPRE (programme personnalisé de réussite éducative)
 - Demande particulière
 - Un certain nombre de besoins remontés
 - Cette demande reste en interne à l'école
 - Il est limité dans le temps (en général 6 à 8 semaines) et peut être renouvelé. Ce plan est très précis
- PAP (plan d'accompagnement personnalisé)
Ce plan est souvent lié aux troubles « dys » dont le degré est est « léger » mais handicape l'enfant
Il permet une intervention et un suivi extérieur (psychologue, ergothérapeute,...), la mise en place d'un programme personnalisé tel que un ordinateur, agrandissement des supports,...

- La famille fait une demande à l'école
- Validation du médecin scolaire avec les bilans
- Ce plan est sur du long terme et il suit l'élève au collège si besoin.
- Il est rediscuté chaque année

d. Elèves reconnus en situation de handicap

Ce peut être des enfants avec des « dys » sévères par exemple ou avec tout autre handicap physique ou moteur. Mise en place d'un PPS (plan personnalisé de scolarisation) ou PPI (projet pédagogique individuel)

- Le dossier est initié par la famille vers la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) : 1 volet médical, 1 volet pédagogique, 1 bilan réalisé par la psychologue scolaire
- La MDPH statue sur le dossier, donne sa validation et l'aide attribuée : AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) mutualisé ou non par exemple.
- L'école remplit le GEVA-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation). Ce guide donne les objectifs d'apprentissage (socle commun comme n'importe quel élève), le but est que l'élève ait les mêmes chances de réussite que les autres élèves
- Il est renouvelable chaque année

Le PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement) intervient dans cette partie.

Le but du PIAL est un accompagnement humain, une plus grande flexibilité pour l'accompagnement, le professionnalisme des accompagnants.

L'équipe de suivi de scolarisation est présidée par l'enseignant rattaché au PIAL.

La Garenne-Colombes fait partie du PIAL 13, qui va de la maternelle au lycée.

Le rôle du PIAL est de dispatcher les accompagnants dans toutes les écoles (c'est-à-dire les AESH).

Les missions des accompagnants peuvent être de différents types :

- Enseignement et apprentissages
- Actes de la vie quotidienne (souvent troubles autistiques)
- Dans la vie sociale ou scolaire

Les accompagnants travaillent en collaboration avec les enseignants. Le but est que l'élève arrive à avoir un maximum d'autonomie.

L'ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) :

Les Ulis constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Au niveau de l'élémentaire, l'ULIS peut accueillir au maximum 12 élèves entre 6 et 12 ans avec divers troubles, tels que cognitifs, spectre autistique et moteurs

Ce sont des élèves qui ne peuvent pas rester à temps complet dans une classe ordinaire.

Ils ont un enseignant spécialisé, une scolarisation individuelle dans les classes et possibilité d'activité comme le kiné, orthophoniste,...

2) Procédure Afelnet

Procédure pour les futurs 6^{ème}.

Le volet 1 est à rendre le 16 mars 2023 : volet plutôt administratif et pour vérifier l'état civil, l'adresse,...

Une semaine après les élèves recevront le volet 2 qui mentionnera le collège de secteur.

Dans ce volet, les parents peuvent :

- accepter ou non,
- demander une dérogation ou un collège privé (transmettre une lettre de validation dans ce cas) ou changement de département. Dans ce dernier cas, se rapprocher du département et du collège directement
- signé par les 2 parents (attention aux parents séparés)
- à rendre le 30/03/23 maximum
- une note explicative de la directrice est remise avec ce volet

3) LSU

Livret Scolaire Unique de l'école et du collège (du CP à la 3^{ème}).

Il est donné 2 fois par an : fin janvier et fin juin

Il est disponible via un portail : Edu connect. Un Identifiant et Mot de passe provisoires sont donnés en CP.

En cas de Mot de Passe perdu, il faut voir avec la directrice.

Les acquisitions :

- N/A (non atteint),
- PA (partiellement atteint), ce qui signifie que l'acquisition est fragile
- A (atteint), elle est satisfaisante
- D (dépassé), une très bonne maîtrise

Les commentaires des enseignants vont permettre aux parents d'avoir plus d'informations.

Ne pas oublier d'enregistrer informatiquement le LSU, au cas où.

4) Vie de l'école

- Journée sans cartable : sous le thème de l'année la magie et la science
Journée où les élèves choisissent des ateliers le matin et l'après-midi, ils auront un ou 2 spectacle (théâtre et/ou magie).
L'aide de parents sera demandée notamment pour le matin pour guider les enfants vers les ateliers et pour les inscriptions : 15 élèves maximum par atelier
Ce sera une journée déguisée
- Spectacles de fin d'année prévus :
le 30/05/23 pour les CE1 et CM2 (1 représentation)
le 05/06/23 pour les CP, CE2 et CM1 (sûrement 2 sessions)
- Kermesse prévue le 30/06/23 de 18h à 21h (appel aux entreprises pour les lots)

Cette année, l'école va acheter les gros lots et les associations de parents d'élèves sont sollicitées pour trouver des petits lots neufs.

Une aide des parents sera demandée comme l'année dernière notamment pour la tenue de stand, la caisse et la buvette.

Des réunions vont bientôt avoir lieu pour l'organisation de la kermesse.

- Une exposition des maquettes en carton de chaque classe aura lieu le mardi 4 juillet 2023 au soir.

5) Questions diverses

Questions APELGC

Généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école primaire (Bulletin officiel n°30 du 28/07/22 de l'Éducation Nationale concernant les pratiques sportives) : Est-ce en place ? Si oui, qu'elle est l'organisation ? Les activités proposées ? ...

C'est en cours d'organisation.

Le projet n'étant pas encore abouti, la directrice préfère présenter le projet lorsque ce sera complètement construit.

Serviettes pour la cantine :

Les enseignants pourraient-ils rappeler aux enfants, si ce n'est déjà le cas, de prendre leur serviette pour la cantine.

Les enseignants nous informent qu'ils le font déjà.

Il est rappelé aux parents de mettre le nom de leur enfant sur les serviettes. Beaucoup trop de serviettes non étiquetées avec le nom de leur propriétaire sont dans une boîte à l'école.

La directrice ne souhaite mettre en place un système de caisse ou autre.